

SEA SMAGY

Syndicat Eau & Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des prés

13 Rue du Clos vert – 45110 St Martin d'Abbat

Tel : 02 38 46 17 02 – E mail : seasmagy@orange.fr – Site : www.seasmagy.fr

SERVICE des EAUX

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT EU

---○---

RAPPORT D'ACTIVITES

EXERCICE 2022

Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 - Articles L2224-1 et suivant et D2224-1 et suivants du CGCT
Arrêté du NOR DEVO0751365A du 2 mai 2007

SOMMAIRE

1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

- 1.1 Description
- 1.2 Faits marquants de l'exercice
- 1.3 Qualité du service
- 1.4 Orientations

2 INDICATEURS TECHNIQUES

- 2.1 Origine de l'eau
- 2.2 Récapitulation des chiffres clés
- 2.3 Répartition des consommations
- 2.4 Qualité de l'eau

3 INDICATEURS FINANCIERS

- 3.1 Tarifs
- 3.2 Facture type

1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1 DESCRIPTION

Le service des eaux est géré par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de St Martin d'Abbat et Germigny des Prés qui a pour compétences la production, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau potable. Le SIAEP a été créé par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 1972.

A noter que, par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2000, le SIAEP SMAGY a été transformé en S.E.A SMAGY (Syndicat Eau et Assainissement ST Martin d'Abbat- Germigny des Prés) pour intégrer la compétence supplémentaire de l'assainissement collectif ou semi collectif.

La compétence assainissement collectif (eaux usées) est assumée par la SEA SMAGY à compter du 1^{er} janvier 2009 (après mise en conformité du réseau existant à St Martin d'Abbat et transfert du Budget communal correspondant)

CONSEIL SYNDICAL

Le conseil syndical est constitué de six (6) délégués par commune, à raison de trois (3) membres titulaires, et trois (3) suppléants, désignés dans les mêmes conditions (bureau issu des élections du 15 mars 2020)

Président :	Thion Denis
Vice-président :	Turpin Joël
Membres titulaires :	Charles Jérémy, Delas Thierry, Hemelsdael Philippe, Thuillier Philippe,
Membres suppléants	Baziret Jean Pierre, Beney Dominique, Levert Jean Marc, Mollard Pierre, Voise Yannick.

PERSONNEL D'EXPLOITATION

Jérôme Loiseau :	Agent de Maitrise TC (35h)
Damien Pinault :	Adjoint technique TC (35h)

SECTEUR GEOGRAPHIQUE DE COMPETENCE DU SYNDICAT

EAU POTABLE

Le SEA SMAGY gère le service de l'eau potable sur l'ensemble des territoires des communes de St Martin d'Abbat et de Germigny des Prés et sur la partie de la commune de Bouzy la Forêt située à l'est de la vallée des « étangs » et dessert donc une population globale d'environ 2600 habitants

ASSAINISSEMENT EU

Le SEA SMAGY gère depuis le 1^{er} janvier 2009, le service de l'assainissement EU sur l'ensemble des territoires des communes de St Martin d'Abbat et de Germigny des Prés. Création du réseau à Germigny des Prés en Avril 2013.

CARACTERISTIQUES

EAU POTABLE

Production

Nappe sollicitée : Nappe des calcaires d'Étampes.

Forage du Clos vert :

- Autorisation de mise en service par arrêté préfectoral du 10/02/2004
- Diamètre 55cm
- Profondeur 103 m

Février 2020 :

- Transfert de la gestion des cycles de pompage sur l'automate SOFREL S4W, avec report sur la Télégestion et la Supervision.

Le 20 mai 2020 :

- La pompe KSB de 110 m3/h installée en novembre 1997 et la pompe KSB de 110m3/h installée en juillet 2004, ont été remplacées par 2 pompes KSB de 110m3/h.
- Les anciennes colonnes en acier soudé du forage ont été remplacées par 2 colonnes en inox avec raccords rapides inox.
- Un diagnostic de l'état du forage avec inspection vidéo a été réalisé avant remontage des nouvelles pompes.

Fin décembre 2021 :

- Mise en place d'une sonde piézométrique pour contrôler le niveau de la nappe phréatique, avec report d'informations à la Télégestion et la Supervision.
- Mise en place de 2 variateurs de fréquence de 45 kW sur les pompes d'exhaure du forage, pour la régulation du débit. Une économie de 25% sur la consommation électrique des pompes a été réalisée.

Traitement déterisation et démanganisation

- L'unité de déterisation de 70m3/H assure le traitement de la production totale (107 m3/H) avec des résultats conformes.
- Unité de démanganisation installée en 1998 (sur prescription de la DDASS)
- Automatisation des lavages des filtres de traitement (réception le 16/04/07)

Le 20 février 2021 :

- Transfert des cycles de lavage de la déférisation de l'ancien automate vers l'automate SOFREL S4W en liaison avec la Télégestion et la Supervision.

Chloration

- Chloration par injection de chlore gazeux dans le refoulement vers la cuve installé en 1998 sur prescription de la DDASS

Stockage

- Château d'eau sur tour de 35 m au « Clos vert »
- Capacité : 400 m3 dont réserve incendie de 120m3
- Réserve 800 m3 mise en fonction le 10/07/2003 (sur ancien forage) puis le 10/02/04 sur nouveau forage

Fin janvier 2017 :

- Réparation d'épaufrures sous la coupole du Château d'eau.

Novembre 2019 :

- Remplacement de l'automate S50 par un automate SOFREL S4W dans l'armoire du local de reprise et programmation du poste central de Télégestion et de la Supervision.

Distribution

- Réseaux principaux créés en à partir de 1970 à St Martin d'Abbat, puis à partir de 1974 à Germigny des Prés
- Renforcements et extensions des réseaux en 2011 (pour mémoire)
- Remplacement canalisations : interconnexion réseau Bray/Bouzy/St Agnan (170 m / D110) et rue des marteaux à Germigny (35 m / D 63)
- Création réseaux rue des Lilas (310 m Ø110) et rue des Chênes (160 m Ø110)

Novembre 2007 :

- Pose d'un débitmètre de sortie du château d'eau – Remplacement des canalisations défectueuses : partie refoulement (de l'ancien forage au traitement) et partie distribution en caniveau (de la vanne sur colonne jusqu'au débitmètre).

Août 2019 :

- Remplacement de la conduite principale Ø160 et longueur 682m, pour l'alimentation en eau potable de la commune de Germigny des Prés.

Novembre 2020 :

- Mise en place de 6 compteurs de sectorisation en liaison avec la télégestion afin de recherche de fuites dans le cadre de l'étude patrimoniale AEP.

Début Janvier 2021 :

- Mise en service des compteurs de sectorisation, réception des premiers reports de débits.

Février 2021 :

- Raccordement du débitmètre en sortie du Château d'eau à la Télégestion.

Connaissance et gestion patrimoniale

- Numérisation des plans des réseaux AEP et EU réalisée en 2014 (SIG)
- Mise à jour de la modélisation du réseau AEP en 2016, suite aux bouclages et renforcements réalisés en 2011.
- 1^{er} trimestre 2019, début de l'Étude Patrimoniale AEP par le bureau d'étude Altéreo.
- En 2021 reprise de l'Étude Patrimoniale AEP suite mise en sommeil pendant l'épisode « Covid19 ».
- En 2022 poursuite de l'Étude Patrimoniale avec la recherche de fuites sur le réseau, dans la nuit du 19 au 22 avril, en isolant les tronçons à contrôler par la fermeture des vannes de sectionnement. Mesures effectuées à l'aide des compteurs de sectorisation, suivies par des mesures acoustiques sur les secteurs fuyards.
- Fin septembre 2022, clôture de l'Étude Patrimoniale avec émission d'un rapport de 250 pages et 54 annexes, avec plans de l'ensemble du réseau AEP et données actualisées du SIG (Système d'Information Géographique).

Protection – Sécurité :

- Conformément à la réglementation le SEA SMAGY continue à mettre en œuvre une démarche progressive et systématique de sensibilisation pour la mise en place des dispositifs anti-retour sur les branchements particuliers.
- Un dispositif anti-pollution est installé systématiquement à l'occasion de chaque branchement nouveau ou remplacement de compteur (sauf impossibilité technique).
- Chaque année, à l'occasion du nettoyage du Château d'eau, le SEA vérifie le fonctionnement de l'interconnexion avec le réseau AEP de Bray-Saint Aignan.

LONGUEUR DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (m)

COMMUNES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 *
ST MARTIN D'ABBAT	55 705	56 175	56175	56896	56896	56896	56489
GERMIGNY DES PRES	18 720	18 720	18720	18912	18912	18912	19207

BOUZY LA FORET	10 450	10 450	10450	13086	13086	13086	13341
TOTAUX	84 875	85 345	85345	88894	88894	88894	89037

* : Mises à jour suite aux données SIG collectées dans le cadre de l'étude patrimoniale AEP en 2022.

ASSAINISSEMENT EU

La commune de St martin d'Abbat est desservie par un réseau d'assainissement mixte comportant une partie unitaire pour le centre bourg et une partie en séparatif pour les nouveaux réseaux desservant les écarts et les lotissements

Station et traitement EU

02/07/2012 : Réception du réseau séparatif de Germigny des prés (1350m D 200 PVC – 2 postes de refoulement)

Juin 2012 : Début des travaux de la nouvelle STEU route de Germigny à St Martin d'Abbat

Le traitement est effectué par une STEU de 2450 EH mise en service en juin 2013.

Un déversoir d'orage est aménagé en amont de la station.

Juillet 2013 : Réception de la STEU.

Un agent du SEA SMAGY, intervient tous les jours ouvrés à la STEU pour nettoyage, relevés, prélèvements pour analyse et vérifications usuelles.

Décembre 2019 : Report des informations de suivi de la STEP sur la Télégestion et la Supervision depuis bureau du SEA.

En 2011 le Conseil Syndical décide de mettre en place un contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif, dans le cas de la vente d'un bien.

Avril 2022 : En prévision du Transfert de Compétences aux Communautés de Communes, le Conseil Syndical a fait le choix de mettre en place un Schéma Directeur d'Assainissement.

Le 5 août le bureau d'Etude BIOS a été retenu par la Commission d'Appel d'Offres pour réaliser ce Schéma Directeur.

Réseau EU gravitaire (Réseaux principaux créés à partir de 1970)

- Test à la fumée et contrôle vidéo du réseau nord des Brosses en 2017.
- Test à la fumée et contrôle vidéo du réseau sud des Brosses fin 2018.

St Martin d'Abbat

Voies	RV origine	RV fin	Collecteurs					Nombre RV
			Ø150	Ø200	Ø300	Ø400	Ø500	
Route de Germigny	160	156					120	5
	116	110		325				7
Grande rue (vers Chf)	156	131				130		7
	131	146			365			12
	133	174	12					1
	44	45		45				2
	44	51		150				5
Rue de Barbinerie	131	147			53			3
Rue de l'Eglise	134	173			110			6
Grande Rue (vers Gien)	156	126			70			2
	126	124					315	7
	124	164			100			3
	135	165		105				4
	104	82			190			5
Rue de la Halte	161	89				130		5
				60				1
Rue du Clos vert	119	75			270			7
	121	83			138			3
Rue des Mauxpetits								
sud	69			125				5
nord								
ouest				165				5
Lotissement du stade				480				17

Voies	RV origine	RV fin	Collecteurs					Nombre RV
			Ø150	Ø200	Ø300	Ø400	Ø500	
Rue Creuse	110	105		160				4
Rue des Genêts	105	99		93				6
	99	198		378				17
Rue des Peupliers	99	94		90				5
Rue des Lilas				170				6
Rue des Maronniers	202	175		102				4
Rue des Acacias	198	179		377				12
Rue des Tilleuls (ouest)	183	185		67				2
Rue des Tilleuls (est)	19	186		183				7
Rue des Chênes				150				6
Rue des Cèdres	115	216		85				4
Rue des Brosses (nord)	1	9		250				9
Route de Mellerette	9	14		180				5
Rue d'Avezard	9	18		115				4
Rue des Brosses (sud)	1	44		600				16
Chemin des Erables	31	60		123				4
Rue du Clos des Brosses	31	56		207				5
Rue de Bel air	2	26		375				10
	24	344		165				4
				87				2
	Totaux		12	5412	1296	260	435	244

Longueur totale gravitaire : **7661 m** - Nombre de RV : **244 unités**

Germigny des Prés

Voies	RV origine	RV fin	Collecteurs					Nombre RV
			Ø150	Ø200	Ø300	Ø400	Ø500	
Route de la Prieurée	1	6		191,3				5
Route de Châteauneuf	7	6		283,6				7
Rue du Moulin	9	14		69,2				1
Route de St Benoît	6	22		226,3				8
Chemin des Manteaux	22	26 bis		124,1				4
Chemin du Grand Clair	22	24		64,9				2
Parking PL (Route de St Benoît)	17	23		56,6				1
Route de St Martin	30	36		265,7				8
Chemin des Coutures	32	40		137,7				3
Rue du Cimetière	33	37		59,9				1
<i>Mise à jour des données SIG</i>				23,45				--
	Totaux			1502,75				40

Longueur totale gravitaire (m)..... **1502.75**

Nombre de RV (u)..... **40**

Réseau EU sous pression

- Canalisations de refoulement : PVC Ø 100 : 1035 + PE Ø 63 : 420+165 = **1620 m St Martin d'Abbat**
PE Ø 63 : 309+550 = **859 m Germigny des Prés**

Postes de relèvement EU

- 6 u (« les Brosses », « Aigrefin », « le Stade », « Mésanges », « Germigny Nord », « Germigny Sud »).
- Mise en place de grilles antichute pour les postes des Brosses et du Stade en 2018.
- Remplacement des armoires de commande des postes des Brosses et du Stade en 2018.
- Mise en service de 4 automates S510 à Saint Martin (Ceux de Germigny ayant été équipés de S510, lors de leur création en 2012) et de capteurs ultrason pour les 6 postes de relèvement, en 2018.
- Mise en service de la télégestion des 6 postes de relèvement en 2018.
- Remplacement des 2 pompes de relèvement et conduites de refoulement d'Aigrefin en 2020.

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

EAU POTABLE

Forage : Néant.

Stockage : Néant

Traitement : Néant

Distribution : Néant

Connaissance et gestion patrimoniale

- Mise à jour du **SIG** à l'occasion de l'Étude Patrimoniale AEP
- Reprise et fin de l'Étude Patrimoniale.
Cette étude est réalisée par Altéreo dans le cadre d'un groupement de 5 communes et syndicats : Communes de Sandillon, Vienne en Val, Donnery, et SIAEP de Sigloy-Ouvrouer les Champs et SEA SMAGY. L'AMO est assurée par l'entreprise SARL DUPUET Frank.
- Relevé GPS de tous les organes du réseau de distribution (vannes, purges, vidanges) dans le cadre de l'étude.

Volumes – ratios

Volume produit (pompage) : **159962** m3
Volume consommé comptabilisé : **117977** m3
Volumes de service et non comptabilisé : **3500** m3

Rendement du réseau : **NOTA** : le calcul du rendement est faussé par le décalage des relevés

Entretien – renouvellement

Nettoyage dans les règles de l'art, par la S.L.E.E (avant la période hivernale pendant laquelle les temps de séjour sont les plus longs)

- La réserve de 800 m3 le **05/09**
- Le réservoir de 400 m3 le **22/11**

Pendant l'année les travaux suivants ont été effectués :

- Fuites sur branchements et canalisations : **5**
 - o **4** sur ST Martin
 - o **1** sur Germigny
- Remplacement de compteurs radio HS : **9** se répartissant comme suit :
 - o **5** sur ST Martin
 - o **2** sur Germigny
 - o **2** sur Bouzy
 - o Remplacement par compteurs radio : **5 + 4** cassés.
- Déplacement compteur : **1** SMA
- Remplacement collier : **0**
- Création de branchements : **30** se répartissant comme suit :
 - o **22** sur ST Martin
 - o **8** sur Germigny
- Suppression branchement : **1** SMA
- Réouverture branchement : **2**

A signaler les prestations de repérage, de surveillance et de suivi des travaux sur le réseau d'eau lui même ou sur d'autres réseaux voisins des canalisations d'eau, travaux exécutés par des entreprises intervenant pour les communes ou les particuliers.

Cette tâche, difficile à évaluer et consommatrice de beaucoup de temps, est essentielle pour une bonne conservation des ouvrages du syndicat.

Exploitation :

Les volumes mis en distribution en 2022 sont caractérisés par :

- jour moyen : **438 m3**
- jour maxi : **875 m3 (le 06/07)**
- jour mini : **292 m3 (le 12/02)**

Purges

- poteaux d'incendie : **mars/avril**
- sur canalisations : **mars/avril**

A signaler que les opérations de purges de réseau peuvent entraîner ponctuellement quelques désagréments aux usagers des secteurs concernés, mais ces opérations sont nécessaires pour éviter un engorgement du réseau et maintenir une bonne qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT EU

Station et traitement EU

- En 2022 :
 - Contrôles de raccordement au réseau collectif d'EU et facturation des contrôles en cas de vente d'un bien.
 - Réparation de la pompe doseuse de chlorure ferrique et réparation de la pompe d'entrée STEP.

Postes de relèvement EU

- Juin 2022 : remplacement d'une pompe de relèvement au poste Germigny Sud.

Entretien – renouvellement

Création de branchements particuliers en 2022 : **21**

1.3 QUALITE DU SERVICE

Accueil de la clientèle :

Téléphone au siège du SEA SMAGY (13 rue du Clos Vert) : 02 38 46 17 02 – email : seasmagy@orange.fr

Création d'un site internet, mis en service en fin d'année 2014 : www.seasmagy.fr

Le secrétariat est ouvert, d'une manière générale, les vendredis de 09 à 12 heures au siège du SEA SMAGY.

Cas d'urgences :

En cas d'urgence contacter le fontainier (M. Jérôme LOISEAU), le Président, le vice-président, ou un membre du bureau.

Information des usagers :

Une nouvelle disposition réglementaire :

L'arrêté du 10/07/1996 institue un cadre de présentation des factures d'eau adapté à la demande des consommateurs. Le SIAEP applique depuis 1995 ces dispositions prescrites par cet arrêté.

Depuis le 1^{er} janvier 2001 le SEA SMAGY traite de manière complètement autonome la facturation.

L'information des usagers, qui se fait à ce jour par affichage, a évolué en 2015 vers la création d'un site Internet ouvert en mars 2015.

Au cours du deuxième semestre de 2018, mise en place du Prélèvement Mensuel pour le règlement des factures d'eau et assainissement. Un courrier d'information a été envoyé aux usagers pour recenser les abonnés intéressés par le prélèvement. Le Prélèvement Mensuel est applicable depuis janvier 2019.

1.4 ORIENTATIONS

Réglementation

Conformément à la réglementation en vigueur le SIAEP poursuit la démarche visant la protection du réseau contre les retours d'eau. Un dispositif antipollution est installé systématiquement à l'occasion de chaque remplacement de compteur, (sauf impossibilité technique ou sur les points d'arrosage des espaces verts communaux, pour éviter de limiter le débit).

Conformément à la loi, le SEA SMAGY a réalisé les périmètres de protection des captages.

Exploitation :

En 1998, conformément aux recommandations de la DDASS, une unité de démanganisation a été installée et le poste de chloration a été modifié pour injection du chlore gazeux dans la colonne de refoulement de la cuve (au lieu du forage).

A cette occasion cinq robinets vannes usagés ont été remplacés ainsi que tous les équipements électromécaniques qui ont été regroupés dans une armoire de commande unique.

Ces travaux ont été effectués par la SAUR sous maîtrise d'œuvre de la DDAF.

Les résultats des analyses depuis 2019, montrent que les teneurs en fer sont plutôt en augmentation, ce qui peut être le signe d'un dysfonctionnement des installations de traitement. La réfection du dispositif de déferisation est à entreprendre.

Orientations en faveur de la sécurité d'alimentation « de l'eau du robinet » :

La bâche de 800 m³, terminée en 2003 ; va dans le sens d'un renforcement de la sécurité d'alimentation en eau potable.

Par ailleurs le SEA SMAGY a mis en place, en 2006, un dispositif anti-intrusion et a vérifié à plusieurs reprises que l'interconnexion existante avec le syndicat de St Aignan/Bray/Bouzy offrait des conditions de desserte des usagers normales. En conséquence, le projet d'interconnexion avec Antartic a été suspendu.

Cette interconnexion devrait être pérennisée en 2011 par la reconstruction, sous accotement, de ces réseaux qui actuellement se trouvent sous les chaussées des routes départementales.

2 – INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 Origine de l'eau

Les volumes produits représentent les volumes prélevés par la collectivité dans le milieu naturel pour l'alimentation du service, déduction faite des besoins des usines de traitement et des pertes en adduction.

Les volumes distribués représentent les volumes introduits dans le réseau de distribution, soit pour les propres besoins de la collectivité, soit par importation de services voisins, déduction faite des volumes exportés vers d'autres services.

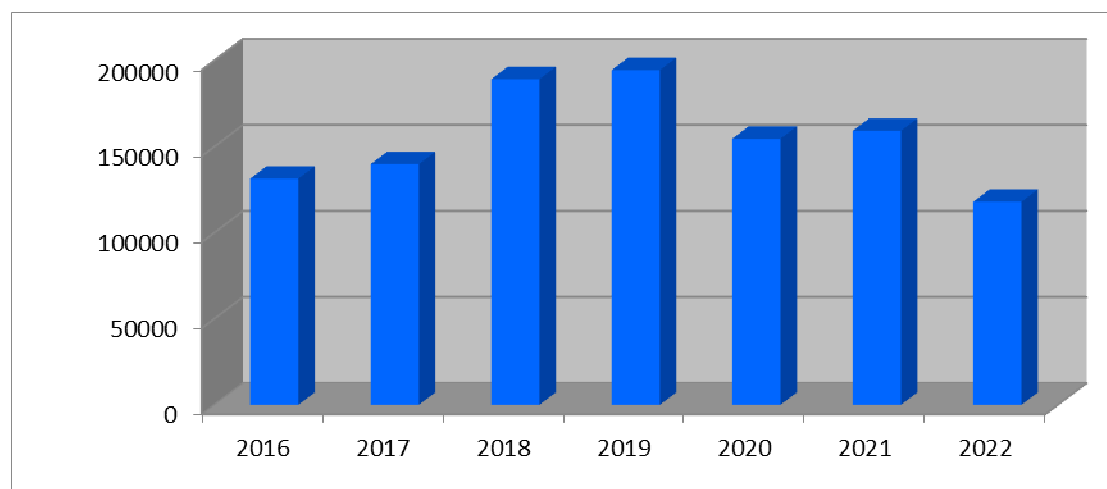
2.2 Récapitulatif des chiffres clés

Libellés / Exercices	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Abonnés SMA	802	805	824	832	857	852	874
Abonnés GY	355	355	352	354	360	354	362
Abonnés BY	48	49	47	49	50	49	49
Nbre abonnés total	1205	1209	1223	1235	1267	1255	1285
Nbre habitants (ratio 2,10)	2594	2594	2587	2592	2617	2624	2607
Volumes produits m3	176841	197535	219395	197137	158909	160948	159962
Volumes facturés m3	131446	139861	189245	194581	154593	159217	117977
Rendement réseau	76.9%(*)	73.5%(*)	89.1%(*)	obs	99%	obs	obs
Indice perte m3/j/km	1.29(*)	1.68(*)	0.77(*)	obs	0.75	obs	obs
Obs : le rendement et l'indice de perte ne peut être renseigné du fait d'un décalage des relevés ou d'un disfonctionnement du comptage production. (*) : Tient compte des volumes utilisés pour le nettoyage des bâches, purges sur réseau et prises sur poteau incendie.							
SERVICE INCENDIE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de poteaux d'incendie	65	68	75	75	75	75	75
Puisards aspiration	13	13	16	16	16	16	16
Réserves 120m3 (Germigny)	3	3	3	3	3	3	3
Réserves 30m3 (Germigny)	4	4	4	4	4	4	4

2.3 Répartition des consommations

Libellés / Exercices	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Consommation totale	131446	139861	189245	194581	154593	159217	117977
Consommation moyenne m3 / jour	360	383	518	533	424	436	438
Nombre de semaines de l'exercice	52	52	52	52	52	52	52

Consommation Totale



Qualité de l'eau

L'eau consommée doit être propre à la consommation (code de la santé publique- article L 19)

Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée en général, par le suivi de plusieurs paramètres portant sur la qualité bactériologique, la qualité organoleptique, la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux, la recherche des substances indésirables et des substances toxiques, des pesticides et produits apparentés.

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret du 3/01/1989. Les prélèvements sont faits par la DDASS.

La DDASS, en 2021 a opéré, et les résultats sont conformes aux normes en vigueur.

Le détail des résultats des analyses est accessible au public, au bureau du SEA SMAGY et sur son site internet. Les teneurs en fer, manganèse sont en dessous de la norme.

3 – INDICATEURS FINANCIERS

3.1 TARIFS

La tarification et ses modalités en vigueur au SEA SMAGY sont conformes à la loi sur l'eau parue au JO du 04/01/1992. Elle comporte un terme fixe (ou abonnement) représentant l'amortissement du compteur et l'entretien du branchement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

TABLEAU 1 : PRIX DE L'EAU (Eléments du tarif H.T ; le SEA SMAGY n'est pas soumis à la TVA...)

Libellés / Exercices	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Barème de vente de l'eau potable							
Terme fixe							
Location compteur et entretien branchement							
Sté Antartic	714	725	725	740	760	780	800
Autres usagers	44	50	50	52	54	54	56
Prix du m3 d'eau potable consommé							
Tous abonnés	0.58	0.62	0.64	0.68	0.74	0.80	0.84
Travaux et prestations du SEA SMAGY							
Fontainier : prix horaire en semaine compris véhicule atelier	50	51	52	53	55	57	60
Fontainier : prix horaire le WE compris véhicule atelier	70	72	73	75	78	80	85
Branchements (compris raccord/réseau)							
Robinet, bouche clé, tuyau poly. robinet, compteur							
Hors tranchées et citerneau							
Pour branchements ø 15	360	365	370	378	390	402	415
Pour branchements ø 20	380	385	390	398	410	422	435
Pour branchements ø 30	656	665	675	688	710	731	750
Pour branchements ø 40 et plus	845	860	870	888	920	948	980
raccordement par té (plus value)	248	252	255	260	270	278	286
Fourniture et pose compteur (branchement existant)							
Compteur Ø 15	142	144	145	145	150	155	160
Compteur Ø 20	150	152	154	154	160	165	170
Compteur Ø 30	175	178	180	180	190	196	200
Compteur Ø 40	380	385	390	390	400	412	425
Citerneaux							
Fourniture & pose d'un citerneau béton 80/80/80	140	142	144	147	152	157	175
Fourniture & pose borne de comptage monobloc	405	410	415	423	436	450	465
Fourniture citerneau complet	105	106	108	108	112	115	145
Fourniture couvercle citerneau	36	37	38	38	40	41	42
Pose col de cygne - fourniture et pose	58	59	60	61	63	65	70
Fermeture / réouverture compteur	30	31	32	33	35	36	38
Déplacement spécifique pour relevé compteur	40	41	42	43	45	46	48
Re plombage compteur (après déplombage illicite)	36	37	38	39	45	46	48
Suppression branchement (Dépose compteur, mise en sécurité)	55	56	57	58	60	62	65

Tarifs de l'assainissement eaux usées	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Terme fixe (branchement)	80	70	70	70	72	72	74
Prix de l'eau (le m3 - jusqu'à 400 m3)	1.12	1.14	1.14	1.16	1.18	1.28	1.32
Participation assainissement collectif (PAC)							
1- Habitation neuve	642	650	656	670	690	710	730
2- Habitation existante	320	325	328	335	345	355	365
Forfait contrôle raccordement au réseau EU collectif	-	-	-	-	-	-	105
Contre visite en cas de réparation inadaptée/insuffisante	-	-	-	-	-	-	55
Prix horaire égoutier en semaine compris véhicule atelier	50	51	52	53	55	57	60
Prix horaire égoutier le WE compris véhicule atelier	70	72	73	75	78	80	85
Branchement particulier EU	(devis)	(devis)	(devis)	(devis)	(devis)	(devis)	(devis)

3.2 FACTURE TYPE

(Consommation 2022)

Part eau potable pour 120 m3	PU	Prix
Terme fixe (branchement, compteur)	56.00	56.00
Prix de l'eau consommée	0.84	100.80
AELB Taxe prélèvement	0.05	6.00
AELB Taxe pollution	0.23	27.60
Montant part eau potable TTC		190.40
Prix eau potable (€/m3 TTC)		1.59

Part assainissement EU pour 120 m3	PU	Prix
Terme fixe (branchement, compteur)	74.00	74.00
Prix de l'eau consommée	1.32	158.40
Taxe AELB modernisation réseaux	0.16	19.20
Montant part assainissement TTC		251.60
Prix assainissement (€/m3 HT)		2.10

PRIX TOTAL DE L'EAU (€/m3 TTC)		3.68
---------------------------------------	--	-------------

Saint Martin d'Abbat
Le Président du SEA SMAGY

Denis THION

